

Questions
ouvertes



Défense et sécurité de la France au XXI^e siècle

Ouvrage collectif coordonné par
Évelyne FARCY-MAGDENEL et Chantal TISSIER-DAUPHIN



Défense et sécurité de la France au XXI^e siècle

Ouvrage collectif coordonné par
Évelyne FARCY-MAGDENEL, IA/IPR d'histoire-géographie
et Chantal TISSIER-DAUPHIN, professeure d'histoire-géographie détachée

Sommaire

Avant-propos	8
Préface	10
Introduction	12

Nouveaux enjeux, nouveaux défis

1 Faut-il avoir peur de l'Autre?	14
2 Comment penser le monde dans l'après-choc des civilisations?	20
3 Le terrorisme est-il une nouvelle menace?	26
4 Quels coûts consentir à la défense?	30
5 Quels sont les acteurs de la défense et de la sécurité?	34
6 La dissuasion nucléaire est-elle encore d'actualité?	38
7 Demain, quels types d'armes?	44
8 Pourquoi la gendarmerie a-t-elle rejoint le ministère de l'Intérieur?	50
9 En quoi le renseignement permet-il l'anticipation et la connaissance?	56
10 Comment l'économie s'impose-t-elle aux questions de défense et de sécurité?	60
11 Défense et développement durable sont-ils compatibles?	64
12 Peut-on en finir avec la guerre en « gagnant les cœurs et les esprits »?	68

Défense, espaces et territoires

13 Défendre quels territoires?	74
14 Comment défendre au quotidien?	78
15 Quels sont les espaces de la sécurité intérieure?	82
16 Comment assurer la sécurité de nos approvisionnements?	88
17 À quoi sert une base de défense?	92
18 La France ultramarine constitue-t-elle une spécificité territoriale?	96
19 Dans quels cadres se font les interventions de la France à l'étranger?	100
20 La France peut-elle perdre son influence en Afrique?	104
21 Une Europe de la défense peut-elle exister sans l'OTAN?	108
22 Faut-il tirer un trait sur les frontières de la France?	112
23 Avons-nous perdu notre souveraineté en réintégrant l'OTAN?	116

Le citoyen, la défense et la sécurité

24 Pourquoi mettre en synergie démocratie et défense?	120
25 Le lien armée-nation a-t-il encore un avenir?	124
26 Les armées ont-elles encore un rôle sociétal?	130
27 Après la suspension du service national, quelles sont les ambitions du service civil?	134

28	Quels sont les nouveaux visages de la réserve militaire ?	138
29	Doit-on enseigner la résilience ?	142
30	Quel est le sens du parcours citoyen dans l'enseignement ?	146
31	Quels sont les enseignements de défense à l'université ?	152
32	Un esprit de défense européen est-il une utopie ?	154
33	Comment sensibiliser aux métiers de la défense ?	156

Regards, représentations et mémoire

34	Les Français aiment-ils leur défense ?	158
35	Pourquoi communiquer est-il un impératif pour la défense ?	162
36	Quelles sont les libertés du journaliste dans la guerre ?	166
37	Les symboles militaires sont-ils encore lisibles ?	168
38	Peut-on rapprocher enseignement de défense et créations artistiques ?	172
39	Comment les témoins font-ils (con)naître nos mémoires collectives ?	178
40	Qu'est-ce qu'un lieu de mémoire ?	182
41	À quoi servent les commémorations ?	186
42	Un musée militaire pour quoi faire ?	190
43	Peut-on partager nos mémoires douloureuses ?	194
44	Au XXI ^e siècle, quelles sont les paix possibles ?	200

Annexes

Annexe 1:	Le bio-terrorisme	206
Annexe 2:	Guerre de l'information et cyberguerre	207
Annexe 3:	Le rôle du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS)	208
Annexe 4:	La souveraineté nationale dans les espaces maritimes	210
Annexe 5:	Carte des OPEX en juillet 2011	211
Annexe 6:	Éducation, défense et parcours citoyen	212
Annexe 7:	Culture de défense et de citoyenneté à l'école primaire	213
Annexe 8:	Les hauts-reliefs du Mont-Valérien	214
Annexe 9:	L'Europe des camps de rétention	215
Annexe 10:	Quelles nouvelles menaces sur la planète ?	216

Bibliographie et sitographie	218
-------------------------------------	------------

Index des noms, lieux, notions	221
---------------------------------------	------------

Préface

Le Président de la République, chef des armées, a souhaité l'élaboration du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en 2008. Ses préconisations ont été l'objet d'une réflexion parlementaire et se sont concrétisées par une réforme territoriale et une loi de programmation militaire dans un contexte de réforme de l'État marquée par la révision générale des politiques publiques. Le ministère de la Défense s'est ainsi engagé dans une réflexion globale sur ses missions, son rôle et ses moyens.

Renforcer la conscience des problématiques globales de défense et de sécurité au sein du monde éducatif figure dans les objectifs du *Socle commun de connaissances et compétences*, dans les instructions officielles de l'Éducation nationale et dans le cadre du protocole d'accord Éducation-Défense du 31 janvier 2007.

Tout citoyen est concerné, la défense n'incombant pas aux seuls militaires. Ceux-ci ne prendront pas la place des enseignants sur ces questions à l'école. Peut-on proposer à chacun, civil ou militaire, une culture à la fois commune et plurielle sur ce sujet ? Comment inciter à l'engagement dans le débat démocratique, tout en refusant une pensée unique ? Est-il possible d'envisager sereinement des pédagogies de la défense avec les partenaires institutionnels ou non-étatiques ?

La démarche ici choisie, s'appuyant sur des contributions croisées, est résolument ouverte sur des champs neufs ou revisités : aborder ces questionnements des « nouveaux enjeux, nouveaux défis » intègre une pratique adaptée aux contenus des enseignements scolaires et universitaires qui constituent une part des « humanités » de l'honnête homme du XXI^e siècle. La question de l'appartenance à des groupes humains ou à des territoires d'échelles diverses est posée, notamment celle de l'État-nation dans ses frontières, son intégration à l'Europe et au monde.

Adopter une réflexion politique, qui interpelle le citoyen dans sa relation à la *res publica*, c'est questionner les rapides transformations économiques, sociales, culturelles, inter ou extra-étatiques, les nouveaux risques, les crises et les nouvelles vulnérabilités. Ainsi, l'analyse des formes et des lieux de l'exercice de la citoyenneté s'impose.

Sur ces objets, l'Histoire interroge l'événement et les temporalités, mais aussi son utilité de science sociale. « Clio » intègre ici la dimension critique des mémoires, partagées ou non, et l'importance des commémorations dans

les enjeux de défense au titre du patrimoine. Cet ouvrage questionne la pertinence de nouveaux concepts, comme celui de la résilience pensée comme stratégique : quid du patriotisme ? Celui-ci serait-il dépassé ? La connaissance quasi-immédiate de l'actualité met en évidence la complexité des situations, leurs évolutions, l'effet de surprise et la gestion de crise.

Respectant l'essentiel de ses engagements militaires sous mandats internationaux, la France affirme son rôle au sein des grandes organisations internationales auxquelles elle appartient. Est-elle encore pour autant une grande puissance ? L'intégration pleine et entière à l'OTAN, le cadre européen d'une politique de défense commune et les effets de la crise économique remettent-ils en cause sa souveraineté et la liberté de ses moyens d'action ?

La paix est tout autant un état à préserver qu'un idéal à construire. L'ouvrage s'achève sur cette référence à la force du droit et aux valeurs universelles dans la quête permanente des paix démocratiques au XXI^e siècle. Le cheminement de la pensée montre à l'évidence que ce manuel se veut utile à tous, enseignants, spécialistes ou non de la défense, élèves et *in fine* chaque citoyen. Ils trouveront ici des éléments de réponse et de recherche sur des sujets d'études qui les interpellent. Les trinômes académiques, dispositifs partenariaux par excellence, constituent le cadre de la poursuite des débats.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration exemplaire entre différents partenaires : les auteurs du ministère de la Défense, ceux de l'Éducation nationale et des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale à travers le trinôme de l'académie de Montpellier. Que tous les auteurs et partenaires soient remerciés. Ils ont contribué à pérenniser l'obligation de poursuivre les réflexions qui font vivre, à l'école, un apprentissage concret de la citoyenneté, du sens actualisé du lien armée-nation et de l'identité républicaine.

L'éducation cherche à former des citoyens cultivés et responsables. Dès lors, le devoir de défense et de sécurité doit se garder de l'instrumentalisation des peurs. Il est l'un des fondements politiques essentiels de la démocratie et du « vivre ensemble ».

Trinôme académique

Christian PHILIP,
recteur de l'académie
de Montpellier,
chancelier des Universités

Général Antoine WINDECK,
commandant de
la 6^e brigade
légère blindée (Nîmes)

François JACQUEY,
président de l'association
des auditeurs de l'IHEDN,
Languedoc-Roussillon

Quels sont les espaces de la sécurité intérieure ?

Dans l'évolution de l'organisation territoriale de la France militaire, deux phases peuvent être prises en compte : une défense territoriale longtemps liée à la menace venue de l'est ; phase aujourd'hui remise en cause pour s'adapter aux enjeux stratégiques contemporains. Les notions de sécurité extérieure et intérieure sont désormais étroitement liées, amenant à de profondes réorganisations territoriales, y compris outre-mer.

Défendre le territoire français contre la menace venue de l'est

Dès la formation du royaume de France et avec la fixation de frontières dites naturelles (Pyrénées, Jura, Rhin du XVI^e au XVIII^e siècle) puis artificielles (Nord/Nord-Est de la France à partir de la Révolution française), la défense s'est organisée en direction de la principale menace stratégique : celle du Nord/Nord-Est.

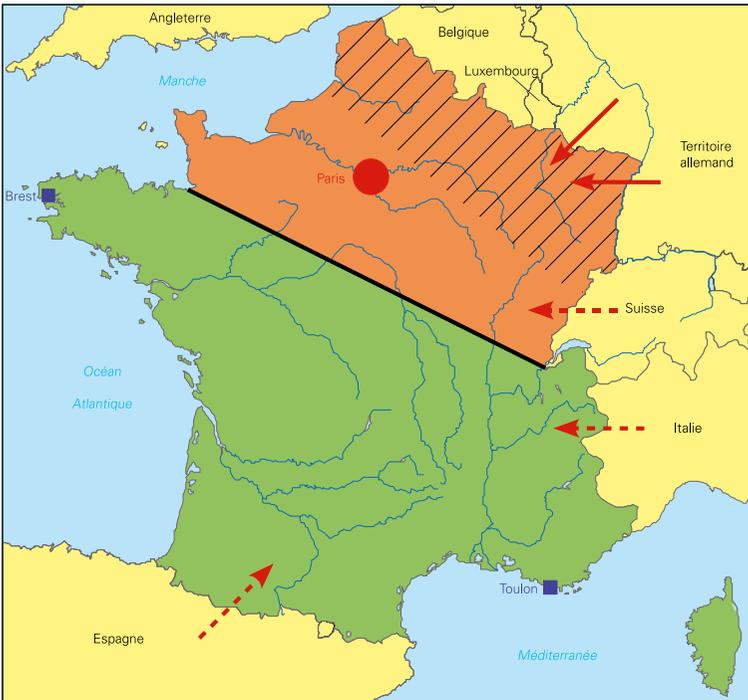
Les établissements militaires se concentrent sur cette façade pour faire face aux menaces d'invasion. La géographie est conçue comme un outil pour défendre le territoire. L'« ennemi héréditaire » est alors l'Allemagne. Après la Grande Guerre, la même idée domine. Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il en résulte un aménagement militaire des régions du Nord et du Nord-Est : la ceinture de citadelles du maréchal Vauban (fin XVII^e – début XVIII^e), le système du général Séré de Rivières de 1874 à 1885, la ligne Maginot (1929 – 1934).

Parallèlement, la géographie militaire de la France fait apparaître le poids croissant de la capitale parisienne, objectif stratégique pour une armée ennemie. Il apparaît donc impératif de défendre Paris et d'organiser toute la défense des frontières en fonction de ce centre de gravité. Au XIX^e siècle, Paris devient un immense réduit militaire, à la fois base arrière et ligne avancée dans le dispositif défensif. Le ministère de la Guerre prend en compte les expériences du passé, notamment celles de la chute de Paris en 1814 et en janvier 1871. Sous l'égide de Séré de Rivières, le système défensif est amélioré et réorganisé selon le schéma centre-périphérie. Au centre, s'élève la ville proprement dite, qui abrite le pouvoir politique et le pouvoir militaire, des garnisons et des dépôts militaires. Vers la périphérie, plusieurs cercles concentriques déterminent des lignes de défense différentes.

L'organisation des implantations militaires ne se résume pas uniquement à l'organisation défensive du territoire. Avec la mise en place de la conscription,

le quadrillage du territoire par les armées se renforce. L'adoption du service militaire à partir de la loi Jourdan de 1798, puis des lois de 1889 et 1905, demande un déploiement des capacités de résidence et d'entraînement. Au même titre que le lycée ou l'école communale, la caserne se standardise à partir de la III^e République et symbolise cette armée républicaine de gros bataillons (500 000 hommes environ). Dans chaque préfecture départementale, l'emprise foncière militaire s'accroît. De même, dans les villes portuaires en relation avec le domaine colonial, les implantations militaires se développent, comme à Marseille, Bordeaux, Lorient ou Granville.

Les France militaires (XVII^e – XX^e siècle)



Source – D'après une carte de Philippe Boulanger, Géographie militaire, Ellipses, 2006

Conception – Vincent Lahondère

1 – Les menaces extérieures

- Menace attendue
- Menace peu probable car frontière terrestre protégée par des traités XVI^e-XVII^e s. (Suisse, Espagne)
- Paris : le cœur stratégique politique et économique du territoire

2 - Les régions stratégiques

- Le Nord-est, théâtre de la majorité des opérations militaires
- Limite Sud des régions traditionnellement menacées et occupées par une invasion étrangère

3 – Les régions sans menace

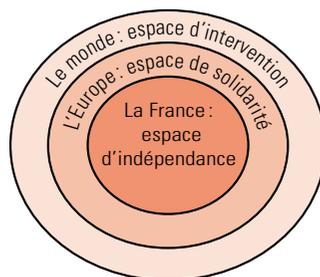
- Absence de menace d'agression extérieure
- Port militaire principal

Une organisation militaire plus complexe durant la guerre froide

À partir de la guerre froide, l'organisation spatiale de la défense évolue vers plus de complexité en fonction du contexte politique (intégration dans l'OTAN de 1949 à 1966, guerres de décolonisation entre 1945 et 1962, crises internationales) et stratégique (développement de certaines armes, comme la cavalerie-blindée, et de certaines armées, comme l'armée de l'air). La doctrine française se précise et tend à mieux conceptualiser l'organisation défensive de la France dans son environnement stratégique.

Après 1958, une nouvelle doctrine stratégique est adoptée, s'appuyant sur le concept de dissuasion fixé entre 1964 et 1968. Entre 1966 et 1968, des directives précisent les nouveaux objectifs, suivies du *Livre blanc* en 1972. L'application de cette doctrine se révèle dans la construction d'une force de frappe. Pour la première fois, une vision zonale ternaire se dégage : la théorie des trois cercles.

La théorie des trois cercles (1972)



Michel DEBRÉ, *Livre blanc sur la Défense nationale*, 2 tomes, 1972-1973.

Ce concept stratégique prévoit alors une vision planétaire qui repose sur une division en trois espaces successifs. Le noyau dur s'étend à l'espace métropolitain. S'inscrivant dans la continuité stratégique de défense territoriale, il témoigne de l'importance de protéger d'abord le territoire et ses frontières, la nation et les intérêts vitaux, à partir de moyens classiques interarmées et de la dissuasion nucléaire. Le deuxième cercle s'étend aux périphéries défensives de l'espace français. Il comprend l'Ouest de l'Allemagne et les espaces maritimes à surveiller ; plus globalement, l'Europe occidentale. Le troisième cercle comprend tous les autres points d'appui (territoires et départements d'Outre-mer, bases françaises sur un territoire étranger) et les intérêts vitaux de la France dans le monde. Ce dernier niveau géographique recouvre des espaces très étendus. Après la décolonisation, il recouvre généralement les départements et territoires d'Outre-mer, les pays d'Afrique en coopération avec la France et le Moyen-Orient.

La défense du territoire métropolitain vient renforcer la défense civile, pour l'adapter également aux menaces extérieures. Les missions des armées s'étendent donc, en temps de paix, au maintien de l'ordre public, à la protection des personnes, à la sauvegarde des installations et des ressources d'intérêt général [► Q 14].

Après 1991, la géographie des implantations militaires fait apparaître une concentration régionale du dispositif défensif en quatre ensembles distincts. Le premier – poids de l'héritage – est le glacis de la France du Nord, au Jura, où restent positionnés les camps militaires classiques. Le deuxième est la région Île-de-France, où les emprises militaires ont évolué vers une spécialisation de nouvelles activités (services, administrations, centres de recherche). Le troisième ensemble recouvre une zone méridionale, de Toulon au bassin d'Arcachon (activité spatiale dans les Landes, rapatriement des unités d'Outre-mer après la décolonisation). Enfin, le quatrième ensemble se compose d'espaces isolés liés à des spécialisations anciennes (industrie d'armement dans le Cher, la Creuse et la Vienne, troupes aéroportées dans les Pyrénées-Atlantiques par exemple) ou nouvelles (écoles de Saint-Cyr Coëtquidan dans le Morbihan).

Nouveaux impératifs stratégiques, nouvelle géographie militaire ?

Le deuxième *Livre blanc*, en 1994, annonce de profonds changements. Il définit une stratégie nouvelle, non plus tournée uniquement vers la dissuasion mais aussi vers la projection et l'action à distance. En d'autres termes, la finalité de l'emploi des forces armées ne consiste plus à mener nécessairement un combat légal visant la destruction de l'armée adverse. Elle tend à s'adapter à l'époque, à un éventail de situations définies en plusieurs scénarios. Parallèlement, les missions des armées et l'organisation territoriale sont redéfinies. Quatre missions sont reconnues aux armées : la préservation des intérêts vitaux de la France, la sécurité et la défense de l'espace européen et méditerranéen, les interventions en faveur de la paix, le renforcement de la défense civile du territoire national.

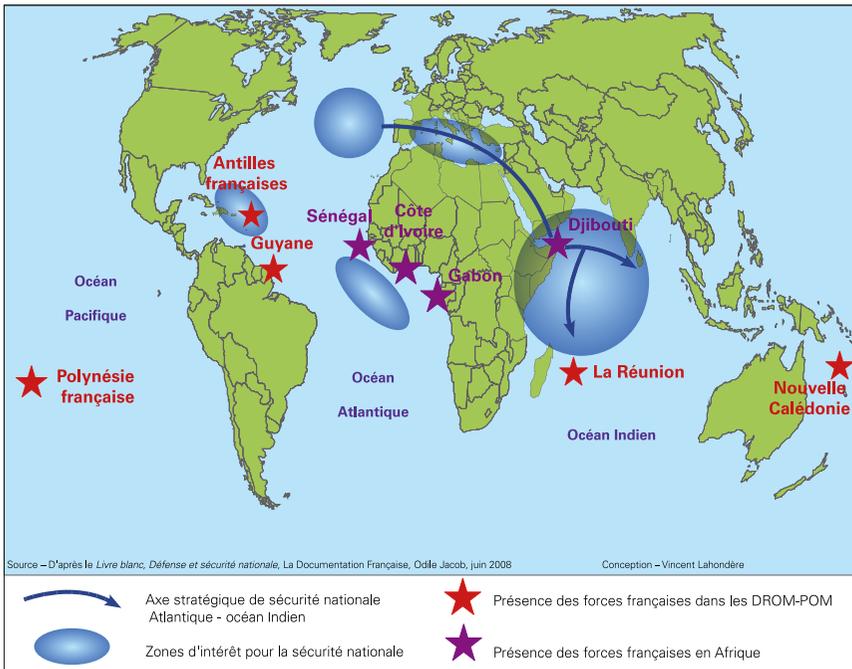
La déterritorialisation de la menace, liée au risque terroriste, explique en grande partie cette évolution. La menace aux frontières ayant *a priori* disparu, les priorités, dans une logique de stratégie préventive, sont désignées dans un cadre de projection de force. Toutefois, la notion de défense territoriale ne disparaît pas pour autant. Une nouvelle organisation de défense (zone dirigée par un préfet), mise en place dès 2000, doit répondre aux missions de sécurité civile et de sécurité générale.

Après les attentats du 11 septembre 2001, ce concept stratégique se révèle dépassé : le contexte conduit désormais à des interventions multinationales plus nombreuses, comme en Afghanistan. Le *Livre blanc* de 2008 définit une stratégie de sécurité nationale prenant en compte une mondialisation caractérisée par le déplacement progressif du centre stratégique vers l'Asie, le déclin relatif des puissances occidentales, la fragilité du système collectif de sécurité, les échecs de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, le

développement des zones de non-droit, la perte de souveraineté de certains États, la croissance des trafics illicites, des rébellions et du terrorisme comme au Sahel et en Asie.

Les objectifs de sécurité nationale conçus jusqu'en 2025 visent à protéger la population et le territoire, contribuer à la sécurité européenne et internationale et défendre la valeur du pacte républicain face aux nouveaux risques (naturels, sanitaires par exemple) et aux menaces. La notion de scénarios est remplacée par celle d'hypothèses d'engagement opérationnel. On conçoit alors des opérations conduites sur le territoire national par une nouvelle coopération des moyens civils et militaires, et des opérations menées surtout à distance, soit dans des opérations de stabilisation, soit dans des opérations de grande ampleur.

L'axe stratégique majeur de la France en 2008 : océan Indien – océan Atlantique



Source : *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 77.

Évolution géostratégique, professionnalisation des armées et révision générale des politiques publiques ont conduit à une réforme profonde des implantations militaires. Entre 1998 et 2008, le ministère de la Défense effectue 370 dissolutions et 250 transferts ou réorganisations de bases ou d'unités, et supprime une centaine de régiments. En 2009, les implantations militaires (bases radar, dépôts de munitions, sémaphores) sont de plusieurs centaines. L'armée de l'air gère une quarantaine de bases et l'armée de terre dispose de 80 régiments, sans compter les écoles. Depuis 2008, il s'agit d'« *adapter le dispositif territorial aux nouveaux enjeux opérationnels* » : désarmement de quatre bâtiments, dissolution de plusieurs unités comme le 42^e régiment d'artillerie d'Hagueneau, fermeture de la base aérienne 101 de Franczal entre autres cas. Sont prévus des pôles de défense, appelés bases de défense ► Q 17], pour répondre à la nouvelle logique d'implantation. Le modèle de base anglo-saxonne (américaine et britannique) tend à s'imposer. La tradition française d'implantation des garnisons sur tout le territoire tend à disparaître au profit de la formation de bases opérationnelles.

Pour l'Outre-mer, la France souhaite se déployer au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, et maintenir ses bases dans les DOM-COM, afin de défendre ses intérêts stratégiques ► Q 16]. Jusqu'en 2010, la France possède quatre points d'appui africains (Djibouti, Sénégal, Gabon, Côte-d'Ivoire) et un déploiement ancien au Tchad. Aujourd'hui, il s'agit de préserver deux pôles, un pour chaque façade du continent (atlantique et orientale), et de conserver une capacité de prévention et d'intervention dans la zone sahélienne. À l'ouest, Libreville au Gabon doit être choisie. L'autre pôle dominant est Abu Dhabi aux Émirats arabes unis. Pour la première fois depuis la décolonisation, la France implante une base dans une aire d'influence anglo-saxonne et l'une des zones les plus instables de la planète : c'est un événement autant politique et militaire que culturel.

Pour en savoir plus

- Philippe BOULANGER, *Géographie militaire*, Ellipses, 2006.
- Philippe BOULANGER, « La base française d'Abu Dhabi », *Moyen-Orient, Géopolitique, géoéconomie, géostratégie et sociétés du monde arabo-musulman*, n° 3, décembre 2009-janvier 2010, p. 32-33.
- Hervé COUTAU-BÉGARIE, « La politique de défense de la France », *Stratégie*, n° 53, janvier 1992, p. 11-26.
- Site de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) : www.iris-france.org
- Site de l'Institut français des relations internationales (IFRI) : www.ifri.org

Les armées ont-elles encore un rôle sociétal ?

Les armées entretiennent des relations multiples avec la société civile. Au-delà des missions spécifiques qui demeurent le cœur de métier, elles se doivent aussi de maintenir des liens étroits avec le corps social dont elles sont une composante. Ainsi, elles interviennent sur l'intégration nationale, l'empreinte républicaine, l'égalité des chances, l'insertion professionnelle.

Le service public militaire, entre solidarités nationale et internationale

Les forces armées contribuent aux missions de service public dans le cadre de la défense civile (dévolue au ministère de l'Intérieur), mais aussi dans des situations d'alerte, d'urgence ou de crise. Les armées doivent, en effet, concourir à la prévention des risques de toute nature, au secours et à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles, technologiques et sanitaires ► Q 14].

Les actions conduites en appui des moyens de la sécurité civile et au profit de la société requièrent un savoir-faire et des moyens matériels adaptés à la situation et au milieu d'intervention. Ainsi, l'armée de terre s'investit régulièrement dans des actions diversifiées en lien avec ses capacités et ses aptitudes (lutte contre les incendies dans le cadre du plan Héphaïstos, plan ORSEC, etc.). La marine concentre ses efforts dans le domaine de l'action de l'État en mer : sauvetage en mer, lutte contre les pollutions, narcotraffics, immigration illégale, dépollutions de munitions historiques, missions hydro-océanographiques ou encore évacuation de ressortissants et assistance aux populations en zone sinistrée (Haïti, tsunami, etc.). Pour l'armée de l'air : assistance aux aéronefs civils en détresse, évacuations sanitaires, transport de vivres et de moyens de secours, etc. Le service de Santé des armées : soutien aux moyens humains et aux infrastructures hospitalières civiles lors de catastrophes naturelles, technologiques et sanitaires.

La réponse à des crises majeures de toute nature peut ainsi mobiliser, rapidement et dans la durée, l'essentiel des moyens des armées en complément des forces de sécurité et des moyens civils de l'État. Ainsi, le 27 février 2010, les armées ont anticipé l'avis de tempête Xynthia qui allait toucher la façade atlantique. Les principaux moyens spécialisés ont été recensés par les trois armées et mis en alerte. Immédiatement après le passage de la tempête, les

armées intervenaient au secours des sinistrés en évacuant par air, grâce à quatre hélicoptères, plus de 140 personnes blessées ou en danger immédiat, puis en menant des reconnaissances aériennes pour évaluer les dégâts et orienter les sauveteurs. Les armées ont également mobilisé le génie : embarcations légères amphibies pour mener des reconnaissances et matériels adaptés pour rehausser digues et ouvrages d'art. Enfin, la base aérienne de Rochefort a assuré l'hébergement de 630 secouristes de la sécurité civile et offert de grandes capacités de stockage. Le bilan de cette catastrophe aurait pu être encore plus lourd sans la mobilisation et l'intervention rapide de moyens militaires et civils coordonnés.

L'action des forces armées peut s'exercer dans un cadre international et bénéficier aux ressortissants français ou à ceux d'un autre État : secours aux personnes en péril, réponse aux besoins vitaux, soutien logistique d'acteurs civils étatiques ou privés, sécurité de l'action humanitaire, traitement des dépouilles, etc. [► Q 19]. Les forces armées concourent également à la préservation des intérêts non seulement de la France, mais aussi de la communauté internationale : opération Atalanta dans le golfe d'Aden face à une piraterie organisée [► Q 16].

Dans le cadre de l'opération au profit des victimes du séisme d'Haïti le 12 janvier 2010, les forces armées des Antilles (FAA) ont assuré un pont aérien et maritime entre les Antilles et Haïti afin d'acheminer de l'aide, et ont déployé sur place un dispositif interar-



© J.-R. Diatri / Armée de Terre

Prise de contacts entre les marsouins du 33^e régiment d'infanterie de marine et la population haïtienne.

mées en soutien de l'action internationale et du ministère des Affaires étrangères. Les moyens militaires français ont contribué aux opérations de secours (travaux de déblaiement, montage de tentes, acheminement de vivres, réparation d'un réseau d'eau...) et d'évacuations sanitaires (déploiement d'antennes chirurgicales aérotransportables, interventions chirurgicales à bord du bâtiment de la Marine nationale Sirocco, etc.).

Quel sens donner aujourd’hui aux missions sociales des armées?



© A. Karaghezian / Armée de terre.

Féminine en Afghanistan.

collectivités territoriales et le monde de l’entreprise. L’institution mène une politique volontariste de partenariat et fixe des objectifs en matière d’insertion.

Outre sa fonction de recensement, l’institution militaire demeure un instrument d’observation sociale grâce à la JDC [► Annexe 6] où une classe d’âge est confrontée, entre autre, à un test destiné à détecter l’illettrisme. Depuis les années 1980, avec le développement du chômage massif des jeunes, la défense est ainsi devenue l’un des acteurs des politiques publiques de l’emploi et de la réinsertion [► Q 11]. Cette démarche s’inscrit dans l’effort national en faveur de l’égalité des chances et de la lutte contre l’exclusion.

Au temps de la conscription [► Q 25], les armées étaient un vecteur d’intégration ainsi qu’un observatoire social utile d’une classe d’âge. Aujourd’hui encore, le ministère de la Défense, premier recruteur national avec 20 000 à 30 000 embauches annuelles, participe aux politiques d’intégration sociale et d’insertion professionnelle. Dans l’armée de terre par exemple, 50 à 70 % des sous-officiers sont issus du rang. Quant aux officiers, ils proviennent à 50 % du corps des sous-officiers. Cette recherche de l’égalité s’applique tout au long de la carrière du personnel militaire des deux sexes depuis le recrutement jusqu’à la reconversion. En effet, avec la professionnalisation, la féminisation a progressé, pour atteindre un taux d’environ 15 % qui place l’armée française au tout premier rang en Europe.

Le ministère de la Défense a créé une agence unique de la reconversion (Défense-Mobilité) en relation avec les acteurs du service public de l’emploi, les administrations publiques, les

Créé aux Antilles en 1961 pour répondre à ce qui avait été défini comme une urgence sociale (retards de développement, chômage, inégalités face à la conscription), le Service militaire adapté (SMA) a été refondu au moment de la professionnalisation, sous la forme d'un type spécifique de volontariat militaire. Dans la plupart des collectivités ultramarines, le SMA actuel s'inspire largement du dispositif antérieur. Le système a prouvé son efficacité en matière d'insertion des jeunes et bénéficie encore d'une grande notoriété. Il s'adresse aux ressortissants d'Outre-mer de 18 à 26 ans, sortis du système scolaire sans qualification et ne pouvant intégrer un dispositif classique de formation. Le SMA offre avant tout aux stagiaires une formation qualifiante leur permettant soit de trouver un emploi, soit de réintégrer un dispositif classique de formation : une cinquantaine de métiers est proposée (travaux publics, agriculture, restauration, tourisme...) à un public porté, d'ici 2013, de 3 000 à 6 000 jeunes gens par an.



© A. Tissier.

Jeunes martiniquais pendant leur service militaire adapté (SMA).

Pour en savoir plus

- Ministère de la Défense, *La Défense au XXI^e siècle, anticiper, prévenir, dissuader, intervenir, protéger*, Paris, Autrement, 2010.
- Rapport « Plan égalité des chances » du ministère de la Défense, 2009 : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000133/0000.pdf>
- Site Internet du SMA : www.le-sma.com
- Site du cercle de défense de l'académie de Montpellier : colloque 2006 « République, particularismes et intégration » : http://pedagogie.ac-montpellier.fr/hist_geo/defense/pdf/cercle/actes_colloque_%20rep_particularisme.pdf

Les symboles militaires sont-ils encore lisibles ?

La symbolique est affaire de psychologie collective : trop abstraite ou trop d'avant-garde, elle n'est pas acceptée ; trop ancienne, les clés de sa compréhension ne sont plus disponibles. Les symboles militaires n'échappent pas à cette logique naturelle. Ramenés à l'individu, les symboles portés ou arborés (couleurs, insignes de régiment et de spécialité, grades, décorations...) forment une carte de visite à lecture immédiate entre militaires, et aisée avec les civils, pour peu qu'un minimum de bases culturelles communes soient connues.

« Qu'est-ce qu'un symbole ? Il s'agit d'un objet de caractère imagé qui évoque, par sa forme ou sa nature, une association d'idée naturelle avec quelque chose d'abstrait ou d'absent. »

Le Petit Robert

Le monde militaire a une longue tradition en matière de symboles, présents sur les uniformes, les étendards, les matériels. Objet, il peut aussi être emblème, comme un « être ou objet concret, consacré

par la tradition comme représentatif d'une chose abstraite ». Les deux formes principales de la symbolique militaire sont donc l'insigne – concret, composé d'éléments évocateurs – et l'emblème (drapeau ou étendard) qui, par sa forme, ses couleurs et son port, est le point de référence et le centre de gravité d'une unité combattante.

Sont exclus de cette réflexion, mais évoqués toutefois si nécessaire, les éléments qui relèvent strictement de la tradition (rituels, cérémonial, chants...) et les logos qui tendent à se multiplier. En effet, s'ils sont des symboles à part entière, leur but est plus promotionnel qu'historique. Ils procèdent de règles picturales différentes qui répondent au besoin de compréhension immédiate du public, au point que dans la plupart des cas, la traduction littérale doit accompagner le motif. La symbolique militaire repose donc sur un socle, s'adresse à un public et témoigne d'un moment de l'histoire : trois aspects que nous allons développer ici, avant de nous prononcer sur l'avenir des symboles.

Les socles des symboles

Le monde militaire utilise de nombreux symboles. Où se portent-ils ? Pourquoi ce besoin d'afficher l'appartenance à telle ou telle unité, base, formation, régiment ? Pour répondre à ces questions, considérons le monde militaire et ses traditions, dont la symbolique est la partie visible, l'illustration en d'autres termes.

La tradition réunit un ensemble mythique, intemporel, sacralisé donc presque intouchable, de doctrines, de références à un style de vie passé idéalisé, de valeurs, de héros, peuplant la mémoire collective tant civile que militaire. La tradition évoque la stabilité, voire l'immobilisme quand elle est mal comprise, mais son étymologie montre qu'il y a transmission de savoir, donc mouvement. Les traditions militaires sont généralement constituées de deux grandes familles : les chants, les rituels, les coutumes, les mascottes, etc. ; et la traduction visuelle de ces traditions sous forme de symboles portés en particulier sur les uniformes

Les symboles militaires, principalement les insignes et les emblèmes mais également les couleurs et uniformes, sont conçus pour être vus mais restent obscurs pour qui n'en détient pas les clés. Or ces clés sont à trouver dans le socle culturel d'une nation : références aux mythes fondateurs, histoire nationale et mémoire des héros, reprise et adaptation d'objets anciens (objets culturels, armes, outils...) présents dans la mémoire collective d'un pays, etc. Mais les symboles sont comme les mots nouveaux importés dans une langue vivante : utiles, ils prennent leur place et sont naturellement intégrés ; inutiles, ils disparaissent après un effet de mode plus ou moins long.



La brigade franco-allemande a fêté, en 2009, ses vingt ans. Elle a, officiellement, vu le jour en 1989, année charnière dans l'histoire européenne. À l'heure de la chute du mur, le blason de cette unité met en évidence à la fois deux nations distinctes, ancrées dans une histoire qui s'affirme comme démocratique et l'importance de liens créés en un demi-siècle. La continuité de la bande rouge atteste d'un projet politique franco-allemand et européen toujours vivace au XXI^e siècle.

Le blason s'avère, de fait, riche en significations et s'impose comme un bel objet d'étude pour comprendre le projet européen.

Un obstacle existe néanmoins quand il s'agit d'être certain de la capacité à interpréter et à lire les symboles : la perte graduelle d'un socle commun de références culturelles, parallèle à la disparition progressive de la connaissance du grec et du latin et à l'arrivée de cultures non-occidentales dans la société, facteurs qui éloignent la perspective de comprendre la signification de telle divinité ou de tel ornement et du concept qu'ils représentent. L'introduction de nouveaux symboles devient alors inévitable mais prendra beaucoup de temps pour devenir naturelle.

Les symboles pour quel(s) public(s) ?

Les mots ont une charge symbolique : de même que les ministères successifs chargés de la défense du pays ont été « de la Guerre », « des Armées » et « de la Défense », le bureau chargé de gérer la symbolique militaire est récemment devenu la Division de la symbolique de la défense, englobant ainsi dans son champ de compétences l'ensemble du personnel civil et militaire, tout en répondant aux besoins et traditions de chaque catégorie dans le respect de leur spécificité.

La caractéristique du métier militaire est de réunir des hommes et des femmes délégataires des armes de la nation. Cette maîtrise de la force et le risque encouru (la mort donnée ou reçue) engendrent naturellement un sentiment d'appartenir à un groupe particulier de la société, dans et au service de celle-ci. De nombreux symboles utilisés sont donc issus de l'histoire de France, de la République mais aussi de la monarchie : croix, fleurs de lys, les couleurs (blanc du commandement, rouge associé au pouvoir, bleu couleur royale, parfois rivale du rouge). La vogue de l'Antiquité a fait réapparaître les foudres (le feu maîtrisé par Jupiter), les faisceaux (la justice des licteurs romains) et un bestiaire représentatif des régimes politiques (aigle, coq...). Or ces motifs civiques, surtout monumentaux, sont aisément identifiables dans l'espace urbain : il suffit de prêter attention.

Complémentaire de cette symbolique civique, la symbolique militaire est à la fois sélective, car elle ne conserve que ce qui représente la force armée, et ouverte, car elle ne s'interdit aucune intégration de pièces pour autant que celles-ci composent un ensemble cohérent. Par ailleurs, l'appel à la couleur est systématique, davantage évidemment que dans les représentations monumentales, mais l'effet recherché sur le public est le même. Or ce public nous semble pouvoir être réparti en trois grandes catégories : le soldat, l'institution militaire et la société.

Pour les militaires, les symboles sont des repères qui illustrent les valeurs essentielles à leur vocation et qui justifient leur sacrifice éventuel : devoir, discipline, cohésion, fidélité, courage, exemplarité, service désintéressé du pays.

De son côté, l'institution militaire a besoin qu'un esprit de corps cimenter l'identité militaire, car la finalité du métier militaire étant le combat, la cohésion et la confiance en soi, en ses camarades et en ses chefs sont indispensables. La symbolique militaire et en particulier les insignes reflètent l'état moral d'une armée. Or les symboles, lorsqu'ils sont explicites, permettent d'identifier immédiatement les caractéristiques particulières qui distinguent telle ou telle formation et forgent ainsi sa fierté.

Dans une perspective historique, la composition des insignes militaires est une gageure. En effet, il s'agit de réinventer à chaque fois le lien entre

l'héraldique, née au XII^e siècle, et les nouveaux métiers, illustrés ou symbolisés par leurs outils spécifiques (munitions modernes, aéronefs) voire même par des notions abstraites comme l'énergie, les ondes radio, l'informatique, la gestion du personnel... Ainsi, par leur capacité d'évolution, les symboles militaires continuent à progresser vers l'avenir, non seulement pour la communauté militaire dont ils constituent la partie immédiatement perceptible par la société, mais aussi pour le monde civil qui, souvent sans s'en rendre compte, les côtoie et les « lit » couramment. C'est pourquoi, à condition d'évoluer à vitesse humaine sans s'égarer dans une accroche systématique au passé ni tomber dans une démagogie qui tendrait à adopter sans discernement tous les apports nouveaux, les symboles continueront d'exister et de « parler », tant aux professionnels des armes que sont les soldats qu'à tous les citoyens.



© DMFA / service historique de la défense.

À l'intérieur d'une ellipse incluant des rameaux de laurier, structure commune à ces quatre insignes, se développent les symboles religieux spécifiques de chacun. L'article premier de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 atteste que La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. Les aumôniers militaires, représentants des quatre religions, de par les insignes qu'ils arborent, montrent à la fois l'unité et de l'indivisibilité de la République mais aussi le respect de la liberté de conscience conforme à l'idéal d'une société démocratique. L'insigne fait donc ici effectivement sens.

Pour en savoir plus

- Jean BATTINI et Witold ZANIEWICKI, *Guide pratique des décorations françaises actuelles*, Lavauzelle, Panazol, 2010.
- Dossier spécial « Traditions et symbolique militaires », *Revue historique des armées*, n° 240, 2005.
- Michel PASTOUREAU, *L'Art héraldique au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2009.

Auteurs et institutions ayant participé à l'ouvrage

- Jacques ABEN, professeur des universités, directeur général de l'enseignement, l'École de l'Air, Salon-de-Provence (Q4, 6, 12, 31 et 34).
- Louis BALMOND, professeur des universités, Nice (Q44).
- Alain BÉREAU, amiral, ancien inspecteur général des armées, membre du Conseil d'analyse de la société (Q27).
- Jacques BONNINGES, général (2s), HFDS ministère des Finances (Q10).
- Jean-Michel BOSCH, directeur d'école primaire, lieutenant-colonel de réserve (Q 30 et Annexe 7).
- Corine BOUTEILLE, professeur agrégée d'histoire, service du HFDS du ministère de l'Éducation nationale (Annexe 3).
- Philippe BOULANGER, professeur des universités, Cergy-Pontoise (Q 15 et 23).
- Olivier BRUNEL, IA-IPR CSAIO, académie de Montpellier (Q33).
- François CHAUVANCY, colonel au CICDE, centre de doctrine et d'emploi des forces (Annexe 2).
- Jean COT, général d'armée (2s), ancien commandant de la 1^{re} Armée française et de la FORPRONU en ex-Yougoslavie en 1993-1994 (Q21).
- François D'ALENÇON, grand reporter, journal La Croix (Q36).
- Chantal DAUPHIN, professeure d'histoire-géographie, DMPA (Q29).
- Caroline DELAGE, professeure agrégée d'histoire-géographie, lycée Lacroix, Narbonne (Q42).
- Éric DELBECQUE, chef du département sécurité économique de l'INHESJ (Q10).
- Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense (Q3 et 9).
- Pierre DOLO, général de gendarmerie – 2S – (Q8).
- État-major des armées (Q5, 7, et 14).
- Évelyne FARCY-MAGDENEL, IA-IPR, DAREDI académie de Montpellier (Q5 et 29).
- Valérie FOSSA, professeure agrégée d'histoire-géographie, lycée Loubatières, Agde (Q 16 et 20).
- Hugues FRANÇOIS, professeur agrégé d'histoire, lycée Champollion, Lattes (Q 11, 18, 22, 35, 37 et 38).
- Michel FRATISSIER, maître de conférences, IUFM université Montpellier 2 (Q30, 40 et 41).
- Gilles GRAMMARE, IEN-ET, Montpellier (Q32).

- René GRISOLLE, colonel, commandant de la base de défense de Marseille (Q 17).
- Arnaud-Dominique HOUTE, université Paris IV (Q8).
- Alain JOYEUX, professeur agrégé de géographie, classes préparatoires du lycée Joffre, Montpellier (Q 19 et 24).
- Jean-Marc LAFON, agrégé et docteur en histoire, chercheur, université Paul Valéry, Montpellier 3 (Q3).
- Carinne LEVÊQUE, déléguée à l'ONAC (Q43).
- Jacques LIMOUZIN, IA-IPR d'histoire-géographie, doyen des inspecteurs, directeur de la pédagogie, académie de Montpellier (Q 1 et 2).
- Paul MALMASSARI, colonel, SGA-DMPA-service historique de la défense (Q37).
- Julien MARY, chercheur attaché à l'équipe CRISES, université Paul Valéry; délégué régional de l'ANAJ-IHEDN, membre du CRID 14-18 et de CiDAN (Q25, 26, 39 et 43).
- Didier MESTEJANOT, IA/IPR d'EPS (Q28).
- Georges ROQUES, géographe, université de Montpellier (Q 13 et 22).
- Frédéric ROULLEAU, DMPA (Q 11).
- Alain TISSIER, référent Éducation nationale des forces armées des Antilles et professeur dans l'académie de la Martinique (Q28).
- Cyrille ZIMMER, commandant, DICOd (Q35).

Comité scientifique

Jean Michel BOSCH; Chantal DAUPHIN; Évelyne FARCY-MAGDENEL;
Hugues FRANÇOIS; Claude LLENA; Julien MARY; Michel MIFSUD;
Georges ROQUES.

Conseils iconographiques: Flora CANTIN, officier communication de l' Armée de Terre.

**Les opinions émises dans ce document n'engagent que leurs auteurs.
Elles ne constituent en aucune manière une position officielle
ni institutionnelle.**

Dans la collection « Questions ouvertes »

Aujourd'hui la Russie
Aujourd'hui la Chine
Les développements durables
Aujourd'hui le Royaume-Uni
Aujourd'hui l'Espagne
Aujourd'hui l'Allemagne
Les droits de l'enfant
L'eau, une ressource durable ?
Regards sur le patrimoine

Des extraits de ces ouvrages peuvent être consultés à l'adresse :
www.crdp-montpellier.fr/QO ou sur **www.sceren.com**

Dans la collection « 99 questions »

La France sous l'Occupation
Les relations internationales de 1945 à 1989
Le Maghreb
La vie des Français aux XVII^e et XVIII^e siècles
La Révolution française
L'Afrique noire

Ces ouvrages peuvent être consultés et achetés
dans toutes les librairies du réseau Scéren
(CDDP, CRDP et Librairie de l'éducation, 13, rue du Four – 75006 Paris),
ainsi que sur le site **www.sceren.com**

Défense et sécurité de la France au XXI^e siècle

La collection « Questions ouvertes » s'ouvre ici à un objet sensible soumis à des représentations de secret, de violence, mais aussi d'esprit d'engagement et de sacrifice. Dans un monde incertain, de nombreuses questions invitent au débat d'idées :

À quels nouveaux défis sommes-nous confrontés ?

Quels espaces et territoires faut-il défendre ?

Quelles relations construire entre le citoyen et sa défense ?

Des analyses critiques abordent les enjeux de la politique française de défense et de sécurité. Elles s'adressent aux acteurs de la communauté éducative, civils, militaires et élus de la République... Au moment où se met en œuvre, dans un contexte mondialisé, une réforme importante de l'outil de défense et de sécurité, quels sont les intérêts vitaux à défendre aux échelles locales, nationales, européennes et globales ?

Des universitaires, enseignants, militaires et experts proposent une réflexion sur les conséquences de l'adoption d'une nouvelle politique impulsée par le *Livre Blanc de la défense et de la sécurité* publié en 2008.

Ouvrage collectif réalisé dans le cadre du partenariat entre l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur, le ministère de la Défense et le trinôme académique de Montpellier.

Couverture : photo Jacques ROBERT, SGA/DMPA



La collection « Questions ouvertes », rédigée par des spécialistes, éclaire ce qui peut être sujet à controverse et problématique pour mieux saisir les enjeux de nos sociétés. Les thèmes traversent aussi bien les programmes d'enseignement que les débats d'actualité.

Directeur de collection : Jean-Pierre Comert